

# Maraval, Depardieu et les licences libres, par Jérémie Nestel

Que les gros salaires lèvent le doigt, surtout en temps de crise... Mais ce qu'il y a peut-être de plus intéressant dans l'affaire Depardieu, ce qu'elle a rebondi sur une mise en accusation globale du financement du cinéma français, grâce à une [tribune mordante](#) de Vincent Maraval dans Le Monde.

On notera au passage que c'est un producteur qui a mis les pieds dans le plat et non un journaliste, ce qui en dit long sur l'inféodation d'une profession qui préfère se voiler la face en se cantonnant à voir des films (gratos) en pondant leur anecdotique et souvent insignifiant « J'aime / J'aime pas ».

« Le système est sclérosé », surenchérit ici Jérémie Nestel, du collectif [Libre Accès](#), en insistant sur une revendication dont le persistant refus devient de plus en plus difficile à justifier : ce qui est financé sur fonds publics doit être placé tôt ou tard sous licence libre. Tard ce serait ici pas plus d'une dizaine d'années en n'attendant surtout pas la trop lointaine échéance du domaine public, 70 ans après les morts de tous les protagonistes d'un film !

Musique, littérature, cinéma... Internet révèle chaque jour davantage une culture soumise à l'industrie culturelle qui ne profite qu'à une minorité, qui criminalise le partage et qui ne peut ou veut s'adapter à son époque.



## **Pour un cinéma promouvant le droit au partage**

[URL d'origine du document](#)

*Jérémie Nestel – 6 janvier 2013 – Libre Accès*

*Licence Art Libre*

Notre mémoire collective contribue à forger une morale commune fait de références similaires.

Cette mémoire collective repose essentiellement sur « des œuvres de l'esprit ».

L'incapacité des politiques à préserver les biens communs dont ceux issus des œuvres de l'esprit annonce la fin du contrat social de notre société.

Pourquoi aliéner notre liberté à une société privilégiant des intérêts particuliers à l'intérêt général ?

Les débats autour d'Hadopi, du droit d'auteur et des nouvelles taxes demandées au public pour financer des rentes à vie aux stars des médias et aux multinationales du divertissement trouvent un écho à deux articles du monde commentant l'exil fiscal de Depardieu.

Tout d'abord ce premier article du Monde « [Depardieu, enfant perdu de la patrie](#) » faisant le parallèle entre la volonté de Depardieu de renoncer à sa nationalité et une thèse de Pierre Maillot sur l'identification des Français aux acteurs.

L'article suggère que « le Français qui se reconnaît dans Depardieu se reconnaît perdu ». En choisissant l'exil et « sa déchéance nationale » Depardieu devient le symbole d'une France dont le lien social est brisé.

Le deuxième article du Monde « [Les artistes français sont trop payés](#) », coup de gueule du producteur Vincent Maraval, qui relativise l'exil de Depardieu au regard des salaires indécentes des acteurs du cinéma Français.

On y apprend que le salaire des acteurs n'est pas lié à la recette commerciale de leur film mais à leur capacité à obtenir les fonds cumulés du CNC, des taxes, des avantages fiscaux et de la télévision publique.

« Est-il normal qu'un Daniel Auteuil, dont les quatre derniers films représentent des échecs financiers de taille, continue à toucher des cachets de 1,5 million d'euros sur des films coproduits par France Télévision ? »

Cet article nous apprend qu'aucune des grandes productions françaises ne doit sa viabilité économique à son exploitation commerciale mais uniquement au financement public direct ou indirect.

Ces fonds publics ne servent pas à faire émerger une esthétique cinématographique française mais à maintenir une société d'acteurs et de producteurs percevant des millions.

Système complètement sclérosé où les réseaux de distribution des salles de cinéma et des chaînes de télévision sont saturés par des grosses productions françaises ou américaines et incapables de s'adapter à la démocratisation des outils numériques de production cinématographique et à la multiplicité des réalisateurs !

L'article de Maraval aura donné lieu à des réactions en chaîne du milieu du cinéma, Libération annonçant même une série de conférences dédiées.

On y apprendra pèle mêle :

Thomas Langmann : « [Le système d'avance sur recette du CNC, symbole de l'exception culturelle française, est devenu un comité de copinage. Formé de trois collègues, les choix de l'avance sur recettes restent entièrement à la discrétion de ces commissions.](#) ».

Olivier Bomsel : « [Les chaînes françaises n'achètent donc que des créneaux de diffusion : leur seul actif est la valorisation instantanée par la diffusion](#) ».

C'est peut-être là le plus grand scandale, au final. Qu'importe que des acteurs perçoivent des millions comme Daniel Auteuil grâce à des fonds publics, mais pourquoi priver les Français de leur droit au partage sur des productions qu'ils ont contribué à financer ?

Si Canal plus avec Studio Canal détient un catalogue grâce aux films qu'ils ont produits, pourquoi interdire ce droit aux chaînes publiques, chaînes publiques qui appartiennent aux Français ?

La société française est prise en otage d'une économie

cinématographique et musicale défaillante ne pouvant se maintenir qu'en exigeant toujours plus de taxes, et en privant les français de leur droit au partage. Dans ce contexte surprenante intervention de la ministre de la Culture Aurélie Filippetti, à la tribune de Maraval, [pour affirmer que le mode de financement du cinéma est « un un système vertueux »](#). Pour pérenniser un système défaillant on ne parlera pas d'une nouvelle économie bâtie sur le partage mais de régulation.

En toile de fond, de l'affaire Depardieu, on retiendra sa capacité à mobiliser sur une affaire somme toute personnelle, deux présidents de la République : Incroyable pouvoir d'influence des acteurs du cinéma sur le politique !

Ce n'est donc pas demain qu'un Ministre de la Culture affirmera que tout film produit à l'aide de financement public (CNC, de France Télévision, aides régionales, Européenne etc.) puisse être diffusé sous une licence libre favorisant le partage. L'appropriation « des catalogues de films » par les multinationales du divertissement vole à notre humanité des pans entiers de notre culture commune. Il n'est donc pas injuste de penser qu'au bout de dix ans d'exploitation un film puisse être diffusé sous une licence libre compte tenu que ceux qui l'ont réalisé ont déjà été rémunérés.

Le partage, l'échange de films qui ont marqué notre vie est un acte social à l'heure du numérique aussi banal que de chanter en famille des chansons en fin de dîner.

*Crédit photo : [Vincent Roche](#) (Creative Commons By-Sa)*